

Mécénat dans l'ESR : les établissements font part de leur inquiétude devant les sénateurs

Paris - Publié le mercredi 11 septembre 2019 à 18 h 17 - Actualité n° 155597

« Les annonces gouvernementales récentes concernant le mécénat ont ému largement notre communauté », déclare [Gilles Roussel](#), président de la [CPU](#), lors d'une table ronde consacrée au mécénat dans l'enseignement supérieur qu'il anime dans le cadre d'un séminaire organisé par la Commission des finances du [Sénat](#), le 09/09/2019.

Il fait référence au projet du gouvernement de baisser le taux de réduction d'impôt du mécénat des entreprises de 60 % à 40 % à partir d'un seuil de 2 M€ de dons, dans le cadre de la loi de finances 2020.

Une mesure qui pourrait largement impacter les établissements de l'[ESR](#). Au niveau des universités, 75 % ont une fondation et 87 % des dons proviennent des entreprises, « les 13 % restant proviennent des alumni, des parents d'étudiants, des salariés de l'établissement et des collectivités territoriales », rappelle [Sophie Rieunier](#), professeure de marketing à l'[IAE Gustave Eiffel](#) et auteure d'une étude à ce sujet.

Parmi les autres chiffres cités :

- 231 M€ ont été collectés par les fondations d'université entre 2008 et 2018, soit 631 k€ en moyenne par fondation et par an, « même si le paysage reste très disparate » ;
- trois grands types de projets sont financés : des bourses, des projets de recherche, des formations universitaires innovantes.

Pour Barthélemy Jobert, président de la fondation [Sorbonne Université](#) créée en juin 2018, et qui vise 100 M€ d'ici 2022, « les fondations ont besoin de continuité et de stabilité. Leur organisation a besoin d'être simplifiée, et le travail réalisé par les universités en matière de recherche, de formation, de vie étudiante et d'apports socio-économiques doit être reconnu. »

Les écoles aussi s'inquiètent : « Si l'on ferme le tuyau du mécénat d'entreprise, nous serons contraints d'augmenter les frais de scolarité, au moment même où Frédérique Vidal nous demande de développer l'égalité des chances », affirme Christian Mouillon, président de la fondation [ESCP Europe](#), qui appelle plutôt à augmenter les taux de déductibilité fiscale.

Lionel Zinsou, président de la fondation de l'École Normale Supérieure Paris, encourage les

universités et grandes écoles à « échanger régulièrement à la fois les bonnes pratiques et les simplifications qu'ils souhaitent collectivement pour disposer d'une voix qui porte. »

Le mécénat dans les universités

Quelles entreprises donnent aux fondations d'université ?

L'étude menée par Sophie Rieunier indique que « 57 % des directeurs de fondations affirment travailler à la fois avec des petites et des grandes entreprises ». Selon l'auteure, ce travail auprès des entreprises du territoire permet aux fondations et donc aux universités de se rapprocher de ces acteurs économiques. « Cela facilite ensuite l'accueil des étudiants en stage ou en apprentissage et ensuite sur leur premier emploi. »

36 % des fondations affirment travailler surtout avec des entreprises cotées. « Cela donne un indicateur des pertes potentiellement importantes pour les fondations en cas d'abaissement de la défiscalisation », déclare la professeure.

Comment sont utilisés les dons ?

Sophie Rieunier dresse trois types de projets pour lesquels sont utilisés les dons :

- « Des bourses qu'on ne pourrait pas financer avec l'argent public : bourses au mérite, bourses à la mobilité internationale, bourses et programme égalité des chances ;
- la recherche : le rapprochement de ces entreprises et de l'université permet de développer des axes de recherche innovants, avec ou sans chaire de recherche ;
- la création de formations universitaires innovantes : l'entreprise peut venir avec une demande sur un métier pour lequel l'université n'a pas encore de formation, puis l'entreprise et l'université développent ensemble un projet de nouvelle formation pour répondre à cette nouvelle demande du marché de l'emploi. »

D'autres projets bénéficient du mécénat : des actions favorisant le bien-être des étudiants, la création de logements pour les étudiants, la création d'incubateurs d'entreprises pour les étudiants-entrepreneurs, ou encore la rénovation du patrimoine des universités.

« L'instabilité fiscale est source d'incompréhension » (Vincent Éblé)

« À l'heure où l'Etat se désengage de nombreuses politiques publiques, les mécènes privés sont naturellement présents pour apporter leurs financements à des projets d'intérêt public. Or l'instabilité fiscale est source d'incompréhension », déclare Vincent Éblé, sénateur socialiste et président de la Commission des finances du Sénat, organisateur du séminaire.

Il encourage aussi les acteurs du mécénat à se moderniser et faire un effort de transparence. « Les déductions fiscales impliquent qu'il faut rendre des comptes sur les réalisations de la dépense publique par un rapport public indispensable », dit-il.

L'exemple de Sorbonne Université

La fusion de deux fondations

La fondation de Sorbonne Université est le fruit de la fusion entre les fondations de l'Université Paris Sorbonne et de l'UPMC. Cette dernière disposait d'une fondation depuis 2008 et « s'était engagée de manière éminemment professionnelle, avec le recrutement de personnels extérieurs, compétents dans la collecte de fonds », indique Barthélémy Jobert.

Un professionnalisme qui « a profité à l'ensemble de la nouvelle fondation : le mécénat, déjà bien inscrit en médecine et sciences, doit se développer en lettres et sciences humaines. »

Une levée de fonds de 100 M€ sur quatre ans

Dans le cadre de la création de Sorbonne Université, une campagne de levée de fonds « Bienvenue au futur » a été lancée le 14/06/2018. Elle a pour objectif de lever 100 M€ sur quatre ans.

« L'objectif a été vu comme extrêmement ambitieux en France, mais cela n'a pas été vu comme tel à l'étranger. Cela fait de nous la première campagne universitaire en Europe, hors Grande-Bretagne.

Nous sommes actuellement aux deux tiers du chemin, entre 60 et 66 M€. Cela peut paraître un très grand succès, mais sur le modèle des campagnes de levée de fonds, nous avons réalisé une précampagne qui nous avait permis d'atteindre la moitié de l'objectif dès le lancement », annonce Barthélémy Jobert.

Avec cette levée, la fondation veut diversifier les domaines bénéficiaires du mécénat et les types de donateurs. « Ne nous voulons pas nous en tenir aux financements d'entreprises qui sont les plus importants à l'heure actuelle. Nous cherchons à nous développer vers les particuliers, pas simplement vers les alumni et vers les personnels de l'université, mais aussi vers toute personne qui pourrait donner à notre fondation », indique-t-il.

L'enjeu de « l'acclimatation »

Le président de la fondation est confiant dans le succès de la campagne de levée de fonds. Il soulève cependant la difficulté d'adaptation du secteur de l'ESR à la démarche du mécénat. Des projets de l'université (financement d'un microscope électronique ultra-performant, rénovation de l'institut d'études ibériques) peinent à trouver des financeurs tandis que des entreprises et des particuliers sollicitent l'université pour des projets précis.

« Je crois que nous sommes actuellement dans ce temps d'acclimatation entre des financeurs extérieurs qui n'ont pas l'habitude de donner aux universités et la réalité de l'université qui doit faire comprendre ce dont elle a besoin. Il faut que nous soyons réceptifs à ce qui nous est proposé de l'extérieur dès lors que cela correspond à nos missions », déclare Barthélémy Jobert.

Le mécénat dans les écoles

ESPC Europe : assurer le financement « au moment où l'État se désengage »

Selon Christian Mouillon, la problématique de l'ESCP Europe, et des écoles plus généralement, est d'assurer son financement « au moment où l'État se désengage ».

« Nous avons besoin du mécénat et ce n'est pas une niche fiscale. Pour moi, il s'agit du marqueur d'une économie dynamique et généreuse. Malheureusement nous ne sommes pas un pays de mécènes.

Les incitations fiscales ont permis d'amorcer le sujet. Il reste toute cette évolution culturelle à faire sur le fait que tout ne passera pas par la dépense publique et qu'il faut trouver d'autres mécanismes. Au moment où l'on veut installer le mécénat, retirer l'incitation fiscale semble complètement paradoxal », déclare-t-il

Le président de la fondation compare le nouveau taux proposé de déduction fiscale de 40 % au taux d'impôt sur les sociétés de 33 %.

Selon lui, « l'incitation du mécénat n'est alors plus là ». Il craint que les entreprises arrêtent le mécénat au profit de la prestation de service auprès des écoles.

Mines ParisTech : « 80 % des montants des dons d'entreprises proviennent d'entreprises de plus de 1 Md€ de CA »

Créée en 1947, la fondation Mines ParisTech collecte 4 M€ par an dont 80 % proviennent des entreprises.

« Il ne faut donc toujours pas associer fondation des grandes écoles et réseau d'alumni », souligne Benoit Legait, président de la fondation Mines ParisTech.

Une centaine d'entreprises donnent régulièrement à la fondation. Les dix entreprises qui ont donné plus de 500 k€ entre 2014 et 2018 ont un CA de plus de 10 Md€.

« Environ 80 % des montants des dons d'entreprises proviennent d'entreprises de plus de 1 Md€ de CA », précise-t-il. Il s'inquiète que le seuil de 2 M€ « impacte directement 80 % de nos entreprises donatrices qui elles-mêmes représentent 80 % de nos dons. C'est donc un point très important pour nous. »

« À l'échelle internationale, les relations entre les entreprises et les établissements en France sont parmi celles qui sont les moins actives. Lorsqu'on mesure ces relations par le volume de recherche contractuelle entre les entreprises et les établissements d'ESR rapporté au PIB, la France est trois fois en dessous de l'Allemagne et deux fois en dessous de la Grande-Bretagne.

Le mécénat, à côté d'autres actions, est un des vecteurs pour susciter et encourager ces relations essentielles à la compétitivité du pays », déclare Benoit Legait.

ENS Paris : « On a besoin de beaucoup plus de souplesse »

La fondation de l'ENS, créée en 1986, mène une campagne de levée de fonds de 25 M€ pour la période 2017-2022. Pour cela, l'école a recruté des personnels à temps plein chargés de la collecte de fonds afin de « créer un corps de professionnels compétents », indique Lionel Zinsou, son président.

Selon lui, « les établissements d'ESR ont du mal à faire partager aux administrations combien ils sont en concurrence mondiale. On a besoin de beaucoup plus de souplesse. Il faut être capable de prendre plus de risques, dans la gestion et dans les comités de placement, pour avoir plus de rendement et d'impact. »

Lionel Zinsou relève également que les dons permettent aux établissements de rester compétitifs, « dans le domaine de la recherche avec les différents programmes et chaires financés. Cela nous permet aussi d'attirer des chercheurs étrangers en France malgré des salaires plus bas ».

Cette réforme implique, selon le président, « un concept d'abus, avec l'idée que lorsque le don est au-delà de 2 M€, le donateur est vu comme coupable. »

« Cela va vraiment contre le sens de l'histoire et contre l'idée qu'il y a cette mondialisation dans laquelle on ne va pas assez vite. Il se trouve que les mécènes sont un peu en avance sur les plus hauts fonctionnaires en matière de penser le futur », déclare Lionel Zinsou.

Sénat



Contact : Juliette Elie-Blondel, attachée de presse (01 42 34 25 13)

Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06 - FRANCE



Fiche n° 4398, créée le 28/09/16 à 18:16

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »